

FICHE D'AUTORISATION

Selon l'association des camps du Québec, la crème solaire ne peut être appliquée à un enfant, sans l'autorisation écrite d'un parent et/ou tuteur. Cependant, si le parent fournit une autorisation écrite, il est permis au moniteur de camp de jour d'administrer la crème solaire à l'enfant. Le parent n'est pas tenu de consentir à l'administration de ce produit. Toutefois, s'il ne signe pas ce formulaire, le produit ne pourra pas être administré à son enfant, par un membre du personnel au camp de jour.

Veillez prendre note que la crème solaire n'est pas fournie par l'organisme et/ou le camp et qu'il est de la responsabilité du parent de mettre dans le sac à dos de son enfant le produit adéquat pour celui-ci.

AUTORISATION POUR L'APPLICATION DE CRÈME SOLAIRE

J'autorise les moniteurs et/ou coordonnateurs du Camp de Jour – Jeune Aire à appliquer de la crème solaire sur les bras, les jambes, le dos et les joues de mon enfant.

Je n'autorise pas les moniteurs et/ou coordonnateurs du Camp de Jour – Jeune Aire à appliquer de la crème solaire à mon enfant, il l'appliquera par lui-même, sous la supervision d'un moniteur.

Durée de validité de l'autorisation : 20 août 2018

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Signature du coordonnateur : _____ Date : _____